



PREFET DE LA LOZERE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon*

MENDE, le 13 mai 2013

*Unité Territoriale Gard-Lozère
Subdivision de LOZERE
2, Avenue Georges Clemenceau
48000 MENDE*

RAPPORT

*Affaire suivie par : Denis PERU
denis.peru@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04.66.49.45.80.*

OBJET : ICPE.

Demandes d'autorisation de changement d'exploitant des carrières de basalte à FAU DE PEYRE, au lieu-dit « Les Chirouzes », LANGOGNE, au lieu-dit « Bonjour » et LAVAL ATGER, au lieu-dit “ Las Couostès » pour laquelle une demande de renouvellement et d'extension est en cours d'instruction.

Titulaire actuel : M. Jean-Pierre BELIER, dûment habilité agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société SACER Sud-Est, 2, Avenue Tony Garnier à 69007 LYON.

Demandeur : M. Philippe GUILMANT, agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société Colas Rhône-Alpes Auvergne de Aumont-Aubrac (Route de Nasbinals - 48130), Immeuble Echangeur, 2, Avenue Tony Garnier à 69363 LYON Cédex 07

REFER : Transmissions de M. le Préfet de la LOZERE du 15 avril 2013.

M. le Préfet de la LOZERE a transmis, pour suite à donner, les demandes de changement d'exploitant, citées en objet, au profit de M. Philippe GUILMANT, agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société Colas Rhône-Alpes Auvergne, Immeuble Echangeur, 2, Avenue Tony Garnier à LYON - 69363 Cédex 07 (pour le compte d'Aumont-Aubrac, route de Nasbinals, 48130).

Les dossiers présentés sont conformes aux dispositions applicables de l'article R 516.1 du Code de l'Environnement. Ils contiennent notamment des justificatifs concernant les capacités techniques et financières du demandeur.

La carrière « Les Chirouzes » à FAU DE PEYRE est autorisée jusqu'au 7 juin 2021 par l'arrêté préfectoral n° 91-0680 du 7 juin 1991 et l'arrêté préfectoral n° 2010-354-0008 du 20 décembre 2010 pris pour le transfert de nom de Delmas SA à Sacer Sud-Est.

La carrière « Bonjour » à LANGOGNE est autorisée jusqu'au 8 octobre 2013 par l'arrêté préfectoral n° 98-1950 du 8 octobre 1998 et l'arrêté préfectoral n° 2008-346-011 du 11 décembre 2008 pris pour le transfert de nom de la SARL PRUNIERES Transports à SACER Sud-Est.

La carrière de « La Couostès » à LAVAL ATGER est actuellement traitée dans le cadre de la demande de renouvellement et d'extension.

Dans le cadre d'une réorganisation nationale des activités routières du Groupe Colas, les activités exercées au sein des établissements de la Société Sacer Sud-Est, Société Anonyme au capital de 5.100.000 euros, dont le siège social est situé Immeuble Echangeur – 2, Avenue Tony Garnier – 69007 LYON, et immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 389 566 019, ont été confiées à la Société Colas Rhône-Alpes Auvergne (Colas RAA) et prennent effet dès la fin du mois de mars 2013.

L'organisation des activités reste inchangée sans incidence sur l'exploitation du site et sans transfert de personnel.

La société Colas RAA, ses agences travaux, ses filiales, représentent un chiffre d'affaires consolidé de plus de 434 millions d'euros en 2012, pour un effectif total d'environ 1 360 personnes.

La production des différentes carrières de Colas Rhône-Alpes Auvergne en 2012 (soit avant intégration des entités Sacer Sud-Est) est de plus de 6 millions de tonnes, avec 26 carrières propre à la société (dont 18 de matériaux concassés) et 18 en participation (dont 11 de matériaux concassés).

L'évolution des chiffres d'affaires nets de la société Colas RAA figure ci-dessous :

ANNÉE	CHIFFRE D'AFFAIRES
2012	270 446 312,00 €
2011	273 214 419,00 €
2010	246 997 177,00 €

Les capacités financières de l'exploitant, et du groupe auquel il appartient, lui permettent de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, sécurité et hygiène. Il peut également s'appuyer sur les services supports du siège social dans divers domaines : juridique, financier, matériel...

La direction Carrières de la filiale apporte son appui en servant de guide à l'exploitation et au développement des sites, de par son expérience et sa connaissance en la matière : gestion, technicité, veille réglementaire, environnement, etc. Ci-après l'organigramme de ce service :

Organisation MATERIAUX			
DIRECTION			
B. GERMAIN	JP CHAMBON Croissance externe, recyclage	D. SCHMITT Suivi ICPE Foncier Environnement, BTP74	C. COULOMBEZ Chargée missions : Gestion, Marketing & Commerce
SERVICE SUPPORT			
Matériel Carrière : Guilhem GINISTY	ICPE, Foncier, Environnement : Y. LACOT	M. COUDERT	M. VALIGNY F. LECORVAISIER

Le centre travaux d'Aumont-Aubrac, exploitant direct des sites, possède ses propres capacités techniques et financières (matériel et personnel), et ses moyens restent inchangés.

Le Centre Colas RAA d'Aumont-Aubrac se compose :

- d'un centre de travaux publics,
- de 4 carrières, dont 3 dans le département de la Lozère et 1 dans celui du Cantal (commune de Faverolles),
- de deux centrales d'enrobage à chaud (dont 1 en participation).

Sur les 38 personnes du centre d'Aumont-Aubrac, 3 sont affectées aux sites d'extraction dont 1 Chef de carrière et 2 conducteurs d'engins. Le directeur technique de la carrière est le chef de centre d'Aumont-Aubrac. Le matériel utilisé (affecté selon les besoins) sur les sites se compose d'un concasseur et d'un crible mobiles, d'une pelle, de deux chargeurs et de deux véhicules (dont un de 3,5 T).

Le centre bénéficie également des capacités matérielles et humaines de toute la filiale Colas RAA, en cas de besoin.

Concernant le montant des garanties financières permettant d'assurer la remise en état de la carrière pour la période quinquennale considérée, est défini dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de chacun des sites :

Carrière « Les Chirouzes » - commune de FAU DE PEYRE

Le montant des garanties financières est fixé à l'article 2 de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire n° 99-402 du 18 mars 1999. La valeur à considérer pour la phase quinquennale en cours est de : 75 157 €. Il s'agit de la phase 3, allant du 15 juin 2009 au 16 juin 2014.

L'indice de référence pour l'actualisation de cette valeur est l'indice TP01 de mars 1999 ($TP01_{mars.1999} = 410.0$), date de l'APC définissant ces garanties. A noter qu'à cette date, la TVA était à 20.6 %, aujourd'hui à 19.6 %.

Le dernier indice TP01 connu est celui de Novembre 2012, soit $TP01_{nov2012} = 700.8$.
Ce qui donne une valeur actualisée, de garantie financière pour la phase 3 considérée de : 129 538 €.

Un nouvel acte de cautionnement sera produit par la Société Colas RAA pour la période restante jusqu'au terme de la phase 3, soit le 14 juin 2014, sur la base du projet d'Arrêté Préfectoral d'autorisation de changement de nom au profit de celle-ci.

Carrière « Bonjour » - commune de LANGOGNE

Le montant des garanties à considérer pour la phase quinquennale en cours est donné à l'article 4.2.2. de l'AP n° 98-1950 du 8 octobre 1998. Il s'agit de la 3ème et dernière phase, pour une valeur de 38 470 €.

L'indice de référence pour l'actualisation de cette valeur est l'indice TP01 d'octobre 1998 ($TP01_{oct.1998} = 408.4$), date de l'arrêté préfectoral définissant ces garanties. A noter qu'à cette date, la TVA était à 20.6 %, aujourd'hui à 19.6 %.

Le dernier indice TP01 connu est celui de Novembre 2012, soit $TP01_{nov2012} = 700.8$.
Ce qui donne une valeur actualisée, de garantie financière pour la phase 3 considérée de : 66 565 €.

Un nouvel acte de cautionnement sera produit par la Société Colas RAA pour la période restante jusqu'au terme de la dernière et 3ème phase, soit le 8 octobre 2013, sur la base du projet d'Arrêté Préfectoral d'autorisation de changement de nom au profit de celle-ci.

Toutes les conditions étant réunies, nous proposons d'autoriser les changements d'exploitant, suivant les projets d'arrêtés ci-joints.

Il convient, en application de l'article R 512.31 du Code de l'environnement, de soumettre cette affaire à l'avis de la formation spécialisée dite "des carrières" de la commission départementale de la nature, des paysage et des sites (CDNPS).

L'Inspecteur des Installations Classées



Denis PÉRU